

Dépenses d'élection

le comité puisse tirer profit des opinions qui seront exprimées dans les deux ou trois prochains jours, certainement pas plus tard que ce jeudi, la considération d'autres affaires gouvernementales exceptée. Nous voulons que le bill soit renvoyé au comité de manière à ce que le comité puisse y consacrer toute l'attention qu'il mérite et afin que le pays s'en trouve mieux à la suite de l'application de ce projet de loi longuement attendu et si chaudement accueilli.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui pourrait bien être une journée historique, grâce à une nouvelle loi et à une nouvelle orientation de l'usage politique au Canada. Je veux dire d'abord quelque chose que je ressens depuis de nombreuses années, quelque chose qu'ont ressenti la plupart des députés à la Chambre et la plupart des Canadiens.

En dépit de certains propos que nous entendons au sujet de la politique et des gens qui s'y engagent, je la considère comme la profession la plus honorable, et la plus noble dans laquelle un citoyen d'un pays démocratique puisse s'engager. De tous les professions et de tous les métiers qui s'exercent dans notre société, elle est, il me semble, ce qu'il y a de plus honorable. Qu'on le veuille ou non, la politique touche chaque homme, chaque femme, chaque enfant de notre pays, 24 heures par jour, chaque jour de leur vie. En fait, la politique touche les gens avant même qu'ils soient nés, et encore après leur mort.

Nous avons des lois qui règlent le statut des femmes enceintes et le sort des enfants avant et immédiatement après leur naissance. Nous avons des lois qui fixent certaines règles et conditions à propos de ce qui nous arrivera après la mort. Ainsi, la politique nous touche pendant toute notre vie. Étant donné ce genre de prémisse, à laquelle je pense, la plupart des gens souscriront à ce que nous sommes en train de faire ce soir: nous écarter de l'usage normal propre au système politique canadien, établi en 1867 et même avant.

Je sais que mes bons amis et collègues à ma droite et de l'autre côté de la Chambre diront: Voici encore ces députés du NPD, plus puritains et plus catholiques que le pape. Je ne peux pas laisser passer l'occasion de faire cette suggestion, et je sais que mes honorables amis me le pardonneront. On a fait volte-face depuis un peu plus d'un an en ce qui concerne certaines des dispositions contenues dans le bill. Loin de moi la pensée de dire: Je vous l'avais bien dit, au président du Conseil privé (M. MacEachen) ou à mon bon ami, le député de Dartmouth-Halifax East (M. Forrestall), mais certains des arguments que j'avais présentés pour tenter de les convaincre il y a un an et même deux ans n'étaient pas vraiment acceptables. Je suis fier de compter parmi eux ce soir pour appuyer certaines des dispositions du bill qui étaient inacceptables il y a un an.

Je dois aussi dire avec une certaine hésitation que ce qui est tragique dans ce projet de loi, c'est qu'il n'est pas le fruit des coutumes et des travaux des hommes politiques d'ici, mais qu'il découle de ce qui se passe actuellement dans un autre pays.

M. Stanfield: Foutaises.

M. Benjamin: J'ai noté, comme d'autres depuis plusieurs mois un intérêt étrange et soudain dans des lieux inattendus pour une politique intègre et franche et pour le financement des partis par le peuple. Ce n'est que depuis

[M. Forrestall.]

l'affaire du Watergate que certains Canadiens comprennent enfin que le peuple ne tolérera plus ce qui se passe en politique au Canada depuis un siècle ou plus. Le tragique de l'affaire c'est qu'il a fallu que des événements surviennent dans un autre pays pour qu'on prenne des mesures au Canada.

Une voix: Cela se serait produit ici avec le NPD.

M. Benjamin: En mai et juin, l'an dernier, nous avons étudié le bill gouvernemental C-211, je crois qui ne prévoyait aucune limite pour l'argent que les partis pourraient dépenser, en dépit des objections que j'ai formulées à titre de membre du comité spécial, et plusieurs députés ministériels et membres de l'opposition officielle, tous refusaient d'envisager qu'on inscrive dans le projet de loi quoi que ce fut pour limiter les dépenses des partis.

M. Stanfield: C'est faux.

M. Crouse: Vous parlez de vous-mêmes; vous appuyez le parti au pouvoir.

● (2110)

M. Benjamin: Je me réjouis qu'ils appuient maintenant ce genre de disposition.

Quant aux limites des dépenses des partis, je me souviens qu'en 1970-1971 et en 1972, au comité, moi-même et quelques autres avons proposé une limite de 20c. par électeur. À ce comité, certains de mes collègues d'autres partis proposèrent une limite par électeur de 40 c. ou 50c. Le comité recommanda 30c. par électeur. C'est le compromis auquel a abouti le comité spécial.

Je tiens maintenant à rendre hommage à ce comité spécial des Communes présidé, je crois, par l'ancien député de Peel, M. Hyliard Chappell. Nous avons abouti à un accord même si certains d'entre nous désapprouvaient certains éléments de la recommandation. Cependant, je tiens à rappeler que j'avais averti à l'époque que 30c. par électeur était trop élevé. Si on estime que 15 millions d'électeurs participeront aux prochaines élections fédérales cela signifie qu'un parti national pourra dépenser jusqu'à 4 millions et demi de dollars.

J'espère que le président du Conseil privé (M. MacEachen) reconsidérera cette disposition du bill et proposera de son propre chef, à l'étape du comité, un amendement qui réduira ces dépenses à 20c. par électeur et s'il désire s'en prendre à moi-même ou à quiconque fera partie de ce comité, il est possible que nous finissions par accepter 25c., mais 30c. c'est trop.

Une autre lacune du bill de l'année dernière était qu'il ne prévoyait pas la divulgation totale des dépenses des partis. La disposition prévoyant cette divulgation demeurerait la même que dans la précédente loi électorale du Canada que nous savions tous être une farce. Cette volte-face s'applique également à ce domaine. Bien que j'aie certains préjugés et certaines idées concernant la divulgation totale, compte tenu de mon expérience au sein de mon parti eu égard aux activités d'autres partis ces dix dernières années—dont je ne ferai pas état car je crois devoir me montrer amical ce soir—pour une raison ou pour une autre et depuis des générations, comme je suppose dans beaucoup d'autres pays, on réprovoie le fait que vous ayez des convictions politiques et que vous aidiez financièrement un parti quelconque.